



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

873

Présidence : Jean-Pierre Doutaz, Syndic.

Présents : 53 citoyennes et citoyens

Excusés : Simone et Georges Bouchery-Rime, Christian Bussard, Claudine Castella, Didier Castella, Rose Dénervaud, l'Abbé Claude Deschenaux, Gwennaëlle et Laurent Ducry ainsi que Claude Gremion

Scrutateurs : Simon Baldelli, Véronique Donzallaz

Secrétaire : Daniel Weber

Jean-Pierre Doutaz, Syndic :

C'est avec plaisir, que je vous salue toutes et tous et vous souhaite, au nom du Conseil communal, la plus cordiale bienvenue à cette assemblée ordinaire traitant des comptes 2017.

Merci pour votre présence qui nous réjouit toujours.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier la Société coopérative « Laiterie de Gruyère » qui nous met à disposition gratuitement ces locaux et nous permet ainsi d'y tenir depuis plusieurs années déjà, nos assemblées communales.

Il m'est coutume, en début d'assemblée de printemps traitant les comptes et bilan de l'année écoulée, que je vous donne quelques informations sous forme de petites statistiques communales.

Au 31 décembre 2017, notre population légale se comptait par 2203 habitantes et habitants, soit 16 personnes de plus en rapport au 31 décembre 2016.

21 naissances ont été enregistrées durant l'année 2017 ; 10 garçons et 11 filles sont donc venus compléter notre population. Que la joie et le bonheur puissent égayer ces nouvelles familles et félicitations aux heureux parents.

Année après année, il y a aussi la tristesse de celles et ceux qui nous ont quitté. De ces hommes et femmes que l'on a parfois bien connus, appréciés, qui ont vécu tout ou partie de leur vie dans notre commune, qui se sont parfois même engagés, ou ont participé activement à la vie associative ou aux affaires communales. Cette assemblée en a côtoyé plus d'un et avec eux nous avons ensemble aussi débattu ou décidé.

C'est aux familles de ces 13 citoyennes et citoyens, 6 femmes et 7 hommes décédés durant l'année 2017 que mes pensées vont également ce soir. Je transmets encore une fois à leurs proches, mes sentiments les plus profonds. J'y joins ceux du Conseil communal, ainsi que les intentions de cette noble



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

874

assemblée et de l'ensemble de notre population. En leur respect et souvenir, à travers un instant de silence, levons-nous et offrons leur notre méditation et reconnaissance.

Merci.

Le rôle électoral sorti le jeudi 10 avril 2018 pour la convocation, confirmait un nombre d'électeurs et électrices de 1'553 personnes composé de 1'340 citoyens suisses et 213 étrangers au bénéfice du droit de vote communal.

2017 a été une nouvelle année chargée pour votre Conseil communal avec la conduite de beaucoup de chantiers en parallèle, l'engagement, la réalisation voire l'aboutissement de certains projets que vous aviez décidés. Je n'en citerai que quelques-uns des plus importants ou significatifs. L'ensemble des dossiers et missions à charge de votre Conseil communal se qualifie d'important et d'exigeant, jamais moins complexe et demandant toujours plus de temps à consacrer aux affaires. Je me permets de remercier l'ensemble des membres du Conseil communal, les membres des diverses commissions, permanente ou ad hoc, ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de tous les secteurs de la commune, pour leur engagement tout au long de l'année.

1. Route de Broc

Les travaux éditaires et d'aménagement nous concernant sur le chantier et tronçon de la route cantonale Epagny-Broc arrivent bientôt à leur terme. Toutefois, quelques problèmes géométriques d'accès à la zone artisanale dont la commune de Gruyères avait assez rapidement signalé, doivent encore être corrigés. Le canton, qui est le maître d'œuvre principal sur l'ensemble de ce chantier, doit arriver avec des propositions concrètes et définitives en vue de ces corrections. Nous attendons toujours de nouveaux plans corrigés, adaptés et conformes, suite à quoi les entreprises pourront définitivement terminer ce tronçon et ce carrefour à satisfaction des usagers.

2. Chauffage à distance (CAD)

L'énergie est un enjeu majeur de la politique environnementale future et par la mise en place du CAD Gruyères, la commune se réjouit de contribuer à cet objectif et favoriser l'utilisation prioritaire de nos ressources, le bois de nos forêts en particulier, commune forestière oblige.

Le nouveau plan d'aménagement local (PAL) mis à l'enquête en novembre 2017 impose certains périmètres à être équipés ou bénéficié des ressources d'un chauffage à distance.

Les médias, que je remercie, ont relaté l'information suite à la conférence de presse du 16 mars dernier. La société GESA de Bulle a été retenue et mandatée dans le cadre de la mise en place de ce CAD. Avec l'appui d'un bureau spécialisé, le Conseil communal a analysé les propositions de quatre sociétés capables de nous fournir ce service, les 4 ayant rendu un projet



technique et économique. Nous avons demandé des compléments à 2 sociétés afin d'affiner et préciser les objectifs, le cahier des charges et conditions. Nous pouvons aujourd'hui vous confirmer que le partenaire ayant la mission de construire le réseau de base et de l'alimenter, qui a déposé les conditions les plus favorables, est donc la société GESA SA à Bulle. Naturellement, l'une des conditions majeures était que notre triage forestier puisse alimenter cette nouvelle centrale par nos propres copeaux de bois.

La nouvelle centrale sera construite dans le secteur de « Praz-Bosson », près de la déchetterie de la Tour de Trême, sur la route menant à Broc. De fait, l'ensemble des nuisances liées à l'exploitation, les fumées, les transports et les nuisances sonores ou olfactives seront externalisés des zones habitées. L'ensemble du réseau de base et de transport sera entièrement construit par et aux frais de GESA SA. Au minimum les secteurs de la clinique et hôtel, anciennement Le Motel, le complexe scolaire de Duvillard, le centre de Pringy, ou les nouveaux terrains mis en zone dans le secteur de la route de l'aérodrome- zone artisanale devront bénéficier de ce service. Ceci n'exclue pas d'autres parcelles intéressées ou sur le passage des conduites de transport d'être équipées.

Une information a déjà été donnée à l'ensemble des habitants du quartier des Prays, dans la mesure où leur intérêt à un raccordement de chauffage à distance avait été relevé. Les travaux d'équipement de l'infrastructure sont d'ailleurs en cours dans le secteur, en parallèle aux travaux d'assainissement et de mise à niveau des collecteurs et les infrastructures communales.

3. PAL et incidence parkings etc...

L'ensemble du PAL et de ses règlements liés ont été mis à l'enquête publique du 10 novembre au 11 décembre dernier. Treize oppositions ont été enregistrées et sont en phase finale de traitement. Nous espérons déposer le dossier complet dans les services de l'État avant l'été 2018. Une délégation du Conseil communal a rencontré ce jour encore le Conseiller d'État directeur de la DAEC, M. Jean-François Steiert, ainsi que Mme Giancarla Pappi, Cheffe de service du SECA, pour discuter et négocier le territoire urbanisable lié à notre futur PAL. Une partie de ces surfaces ne correspond pas actuellement au plan directeur cantonal en consultation. Nous espérons une issue favorable à nos démarches.

Toujours concernant le PAL, respectivement son règlement communal d'urbanisme, vous découvrirez ce vendredi dans la feuille officielle une mise à l'enquête complémentaire. Cette procédure est nécessaire et correspond à quelques adaptations mineures de certains articles, de termes, et de compléments liés en particulier au retour de la demande préalable du PAD du camping, ou de quelques aspects relevant notamment des oppositions ou de clarifications pragmatiques souhaitées et relevées de la part de notre service technique. Cette mise à l'enquête sera naturellement consultable par qui veut en prendre connaissance et la procédure habituelle avec remarque ou opposition est naturellement ouverte.



4. Centre de Pringy

Au printemps 2017, l'ensemble des propriétaires fonciers et partenaires concernés, soit la Société coopérative « Laiterie de Gruyères », la société Cremo SA, Les TPF, la commune et les propriétaires privés du périmètre concerné du centre de Pringy ont lancé un appel à quatre bureaux en vue d'obtenir une vision et une proposition de concept d'aménagement du centre de Pringy. Les souhaits des uns et des autres ayant été exprimés, les bureaux devaient les coordonner et les exprimer urbanistiquement de la manière la plus efficiente en vue de faire du centre névralgique de Pringy un site cohérent, avec comme objectif également un centre de village harmonieux et de qualité.

Un jury présidé par le professeur d'urbanisme et d'architecture de l'EPFL, M. Guy Marchand s'est réuni en novembre et a déterminé un lauréat. Le bureau d'architecture Deillon/Delley, de Bulle a gagné le mandat.

Le plan d'aménagement de détail du centre de Pringy, dont le périmètre a été délimité dans le cadre du PAL, et n'a pas reçu de remarque ou opposition lors de la procédure de mise à l'enquête, est en phase de mandat aujourd'hui en vue du dépôt d'un dossier de demande préalable avant l'été. L'ensemble des partenaires que sont les propriétaires concernés, avec la commune et les TPF travaille sur l'élaboration et les enjeux du secteur et, par convention de participation, finance ces procédures.

Dans le programme est naturellement tenu compte le projet de la maison du Gruyère, la future nouvelle gare de Gruyères que les TPF mettront à l'enquête d'ici à l'automne, avec l'arrivée du RER Sud à la demie heure d'ici trois à quatre ans. Le projet prévoit l'implantation possible d'un nouvel EMS, voire d'une maison de commune, ainsi que de logements dont l'ensemble devra être équipé, selon les exigences du PAL, pour 80 % au minimum de parkings en sous-sol.

Les objectifs en timing certes ambitieux seraient de pouvoir déposer le PAD définitif d'ici la fin de l'année ou en tout début d'année prochaine, afin que la Maison du Gruyère puisse également en parallèle travailler et déposer son projet de transformation au printemps de 2019. Concernant le futur EMS, nous devons encore préparer et déposer un dossier complet de candidature auprès de la CODEMS, sachant que d'autres sites pourront également être proposés par d'autres communes.

Afin de renforcer le caractère et la présence d'un complexe efficient, l'EMS pourra être équipé en synergie d'une antenne de soins domicile, d'une unité d'accueil temporaire et d'orientation (UAOT) de 15 lits, voire d'appartements protégés selon une volonté communale qui est encore à analyser et définir. Le solde du terrain allant jusqu'au passage à niveau des Saugys serait équipé de logements. L'attractivité du site par la présence importante liée aux transports publics et à la mobilité, par l'aspect central également sur notre



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

877

commune, et pour partie un centre économique et touristique fort, doit être réfléchi et penser qualité autant d'organisation, qu'urbanistique et constructive ou de fonctionnement.

L'avancement du PAD et du projet global nous en dira un peu plus d'ici la fin de l'année voire début 2019 et devra confirmer de manière efficiente la stratégie et l'ensemble des enjeux liés à ce secteur. Affaire à suivre....

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est sur ces quelques propos et en reconnaissance à chacune et chacun que je déclare ouverte l'assemblée annuelle ordinaire des comptes 2017.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par :

- Parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg No 15 du 13 avril 2018 ;
- Affichage aux quatre piliers publics de la commune le jeudi 13 avril 2017 ;
- convocations individuelles postées à Gruyères le mardi 10 avril 2018 ;
- mise en ligne sur le site communal : www.gruyeres.ch dès le 13 avril 2018.

Y a-t-il des remarques sur le mode de convocation ?

Si ce n'est pas le cas, l'on peut dès lors valablement délibérer.

Cette assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

Je vous rappelle que la bande sonore est conservée jusqu'à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée, ensuite de quoi elle est détruite.

Représentation de la presse :

Mme Priska Rauber pour le Journal la Gruyère. Le journal « La Liberté » est excusé.

Merci aux représentants de la presse pour votre présence à notre assemblée annuelle de printemps. Les propos que vous relaterez à travers vos médias respectifs seront lus avec intérêt. Merci encore pour la communication objective, dont vous avez l'habitude à relater les points forts de nos délibérations.

Pour rappel aux scrutateurs qui vont être nommés, que les représentants de la presse, personnes non citoyens ou citoyennes de Gruyères naturellement, n'ont pas le droit de vote.

Il devient difficile de connaître ou reconnaître toutes nos citoyennes et citoyens. Je me permets de vous demander s'il y a dans cette noble assemblée une ou plusieurs personnes qui ne seraient pas légalement



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

878

domiciliés dans la commune de Gruyères, conformément aux dispositions de la loi sur le contrôle des habitants. Ces personnes n'auraient alors ni le droit de s'exprimer, ni le droit de vote, mais peuvent suivre les débats en tant qu'auditeurs. Que les personnes éventuellement concernées veuillent bien s'exprimer en levant la main s'il vous plaît.

MM. Daniel Weber et Robert Verschuur s'annoncent.

Nomination des scrutateurs :

Je demanderais à **M. Simon Baldelli** et **Mme Véronique Donzallaz** de fonctionner comme scrutateurs. En outre, je prie Mme Véronique Donzallaz de s'occuper de la table du Conseil communal sans tenir compte du Secrétaire communal qui n'est pas domicilié dans la commune.

Il est dénombré au total **53** citoyennes et citoyens présents à cette assemblée, soit une majorité absolue de 27.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Simone et Georges Bouchery-Rime, Christian Bussard, Claudine Castella, Didier Castella, Rose Dénervaud, l'Abbé Claude Deschenaux, Gwennaëlle et Laurent Ducry ainsi que Claude Gremion.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 4 décembre 2017 (il ne sera pas lu mais tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée et sur le site internet www.gruyeres.ch).
2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2017
 - Rapport de la Commission financière;
 - Lecture;
 - Approbation.
3. Comptes 2017 du Foyer St-Germain – établissement médico-social communal de droit public.
 - Rapport de la Commission financière;
 - Lecture;
 - Approbation.
4. Règlement relatif à la gestion des déchets : présentation et approbation
5. Approbation des statuts et adhésion à la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)
6. Divers

Les documents se rapportant à l'ordre du jour seront consultables au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

879

Mesdames, Messieurs, chacune et chacun a reçu l'ordre du jour par convocation individuelle et a pu le lire dans les documents que je viens de vous citer. Je ne vais donc pas entièrement le relire, mais je vous demande toutefois s'il y aurait des remarques quant à l'ordre du jour proposé ?

Ce n'est pas le cas, nous passons au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 4 décembre 2017

Je rappelle que le procès-verbal a été tenu à disposition au secrétariat communal durant les 10 jours qui ont précédé cette assemblée et ainsi que publié sur le site internet dès son approbation par le Conseil communal avec la mention « provisoire ». Un condensé de celui-ci a également été publié dans le journal local « Intche no » au début de cette année.

Y aurait-il des remarques ?

Comme il n'y a pas de remarque au sujet du procès-verbal, celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 4 décembre 2017 sont priés de se prononcer en levant la main.

Oui : 53

Non : 0

Abstentions : 0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 4 décembre 2017 est accepté à l'unanimité. Sa bande sonore peut être détruite.

Je vous remercie et j'en profite pour remercier M. Daniel Weber, notre secrétaire général qui l'a rédigé, ainsi que toute l'équipe de l'administration communale et les collaborateurs et collaboratrices des divers services de la commune qui ont durant toute l'année appliqué ou fait appliquer vos décisions.

Point 2 de l'ordre du jour.

Comptes de fonctionnement et des investissements 2017

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : le résultat d'un exercice annuel est le fruit d'un travail d'équipe. Un Team solidaire, travaillant au bénéfice de nos administrés, sensible et à l'écoute de tous les intérêts qui peuvent être très divers de la population et de leurs activités respectives. Et ce, bien évidemment, en respect des délégations de compétences qui nous sont attribuées par la loi et/ou l'assemblée communale.

Ces efforts et ces engagements ne doivent toutefois pas s'arrêter aux valeurs d'un exercice comptable, mais bien être le fruit, objectif et équitable, année après année, des obligations et des intérêts de notre collectivité dans un esprit, non seulement de gestion, mais également empreint de responsabilité



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

880

et d'une certaine vision et d'anticipation. Voilà quelques ingrédients qui animent et conduisent votre exécutif de milice, année après année, en vue d'une saine appréciation et application des affaires communales.

L'exercice comptable concernant l'année 2017 pour la commune de Gruyères peut être qualifié de très bonne cuvée.

Le budget de fonctionnement projetait sur un léger déficit qui se transforme dans les comptes, après amortissements légaux et supplémentaires, par un résultat bénéficiaire de l'ordre d'un peu plus de CHF 60 000.00.

Au niveau des investissements, au 31 décembre 2017, un excédent de charges de plus de CHF 4 300 000 résulte des engagements divers pris lors d'assemblées précédentes, principalement dans le domaine de l'enseignement et la formation, des transports et communications ou encore liée au domaine de la protection de l'environnement et aménagement du territoire.

Mme Houri Rousseau, responsable des finances vous donnera dans son rapport, les informations nécessaires détaillées sur l'ensemble des comptes de fonctionnement et des investissements, ainsi que les explications utiles en fonction des rentrées fiscales ordinaires ou conjoncturelles entre autres.

Point 2.1 de l'ordre du jour.

Rapport de la commission financière.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : selon le mandat qui lui a été confié, l'organe de révision, La Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, a procédé à l'analyse comptable de l'exercice 2017. Il a établi son rapport concernant les comptes d'exploitation et d'investissement de notre commune. Ce rapport a été transmis au Conseil communal et à la commission financière pour son analyse.

Conformément aux attributions de la commission financière en la matière, celle-ci a vérifié et analysé l'ensemble du contenu du rapport de l'organe de révision. Ces documents et analyses parcourus doivent lui permettre d'émettre son appréciation. Celle-ci est formulée dans son rapport qui va être soumis à l'assemblée souveraine de ce soir.

J'ai le plaisir de passer la parole à la commission financière qui s'exprime par la voix de M. Claude-Alain Clerc, pour la lecture de son rapport.

M. Claude-Alain Clerc, membre de la commission financière : conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 11 avril 2017 afin de prendre position sur les comptes 2016.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

881

Concernant les comptes de fonctionnement :

La commission financière relève la justesse des prévisions du budget 2017. Nous félicitons le boursier communal et le conseil communal pour leur précision.

Notons que dans le plan comptable apparaît un nouveau chapitre « 621 » les parkings. Ceci pour faciliter les décomptes TVA concernant cet objet et obtenir une vue d'ensemble de cet objet

Les taux de couverture des chapitres 70, 71 et 72, relatifs aux taxes, eaux et déchets, sont conformes aux dispositions actuelles. Il y a une légère augmentation du taux de couverture pour le chapitre des déchets qui atteint 93%.

Les coûts ont été maîtrisés et les comptes de fonctionnement ont dépassé les CHF 11 millions pour un bénéfice de CHF 60'000.- alors que le budget tablait sur un déficit de CHF 48'000. L'exercice 2017 est donc favorable.

Concernant les comptes d'investissement:

Les budgets des divers investissements en cours sont tenus. Les décomptes finaux (Endiguements, bâtiments scolaires et autres immeubles) seront présentés lors d'une prochaine assemblée

Le rapport de la Fiduciaire fait état de la conformité des comptes avec les lois et les règlements. Tout comme la Commission financière, elle recommande d'approuver les comptes qui vous sont soumis ce soir. MERCI

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je remercie tous les membres de la commission financière, pour leur engagement et leur travail. Leur mission et appréciation se déroulent toujours avec un sens aigu de connaître et de contrôler le bon fonctionnement des affaires et l'application correcte de la part du Conseil communal des décisions engagées pour les intérêts de notre collectivité et de ses administrés.

J'en profite également pour remercier l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, qui nous est précieuse pour son analyse technique.

Point 2.2 de l'ordre du jour

Lecture

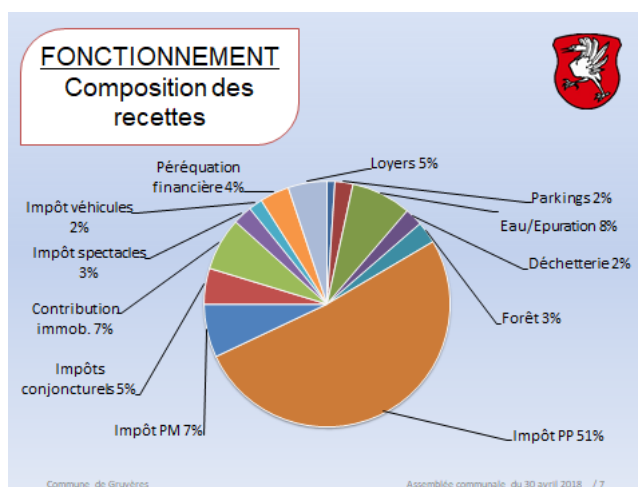
Houri Rousseau, Conseillère communale responsable des finances : je remercie la commission financière pour son analyse pertinente du rapport de l'organe de révision et des comptes communaux.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

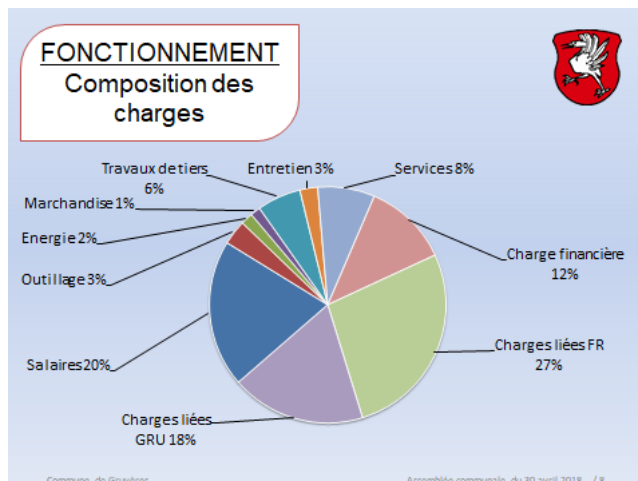
882

Les commentaires que je vais vous donner concernant les comptes communaux 2017 sont destinés à vous livrer l'essentiel de leur contenu, sans entrer dans des détails purement comptables et sans m'arrêter sur des montants de minime importance. En effet, la tenue et le contenu des comptes, ainsi que les pièces y relatives ont été analysés en détail par l'organe de révision, par le Conseil communal puis examinés par la Commission financière. Je me suis donc attachée à vous livrer les points les plus importants qui composent les comptes et les éléments extraordinaires qu'ils contiennent, sans faire la lecture des chapitres les uns après les autres, comme je le fais pour la présentation du budget, pour lequel cela se justifie.

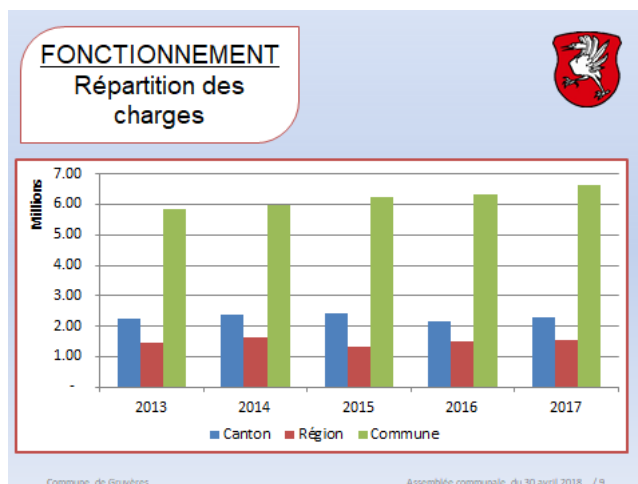


Les comptes de fonctionnement pour l'année 2017 sont quasi équilibrés puisqu'ils présentent un résultat bénéficiaire en chiffres relatifs de 0.52% du total des charges.

Voici le découpage des recettes, qui totalisent près de 11.547 mio de francs. Elles proviennent majoritairement des impôts, tous confondus, y compris la contribution immobilière, qui rapportent plus de CHF 6'836'000.- et représentent 75 % des recettes totales de l'exercice. 51 % proviennent de l'impôt sur les personnes physiques, 7 % de l'impôt sur les personnes morales (source de recettes supplémentaires pour cet exercice), 5 % des impôts dits conjoncturels (impôt sur les gains immobiliers et les plus-values, impôt sur les mutations, impôt sur les successions et donations), 7 % de la contribution immobilière, 3 % de l'impôt sur les spectacles et 2 % de l'impôt sur les véhicules. Les autres recettes de la commune proviennent des loyers des bâtiments communaux, de la péréquation financière, des chapitres sur l'eau-épuration, déchetterie, et forêt et des parkings.



Concernant les charges, elles totalisent 11.487 mio de francs et se composent de charges financières à hauteur de 12 % (10 % d'amortissement et 2 % d'intérêts), des charges liées cantonales que l'on trouve principalement dans les dicastères de l'enseignement et de la formation, de la santé et des affaires sociales, qui représentent 27 % (vert clair), des charges liées régionales ou intercommunales à hauteur de 18 % (mauve clair, 21 % en 2016). Le reste constitue des charges purement communales, tous dicastères confondus, notamment la charge salariale qui s'élève à 20 %. Le solde, soit 23 % du budget communal, concerne les charges liées à l'entretien, aux travaux de tiers, à l'achat de marchandise, à l'énergie, à l'outillage et à divers services. Vous constatez que les charges liées pures représentent 45 % des charges totales.



Voici une autre expression des charges du canton, de la région et de la commune, avec leur évolution sur les 5 dernières années. Vous pouvez ainsi constater que les charges cantonales ont augmenté progressivement depuis 2011 (qui n'apparaissent plus dans le tableau), un peu diminué en 2016, et les charges régionales suivent la même courbe, avec toutefois une très légère diminution entre 2014 et 2015. Quant aux charges communales, elles ont augmenté, principalement en raison des investissements réalisés et de la charge financière qui en découle.



FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	1'177'497.81	256'829.31	1'081'200.00	167'300.00	998'065.08	225'862.21
Ordre Public	301'373.96	151'187.31	300'561.29	141'500.00	296'378.91	206'815.63
Ecoles	2'651'370.07	63'797.20	2'686'634.26	67'280.00	2'472'223.48	76'015.45
Culture	171'053.08	1'254.00	166'892.96	0.00	254'840.83	920.00
Santé	738'544.40	9'575.25	784'971.00	20'000.00	736'542.70	17'992.20
Social	927'876.35	7'735.80	915'810.45	7'600.00	894'393.35	7'707.10
Routes	1'083'027.13	266'344.10	1'024'562.04	113'000.00	1'034'298.18	141'080.35
Environnement	1'194'949.63	1'063'700.46	1'023'251.19	869'000.00	1'079'777.81	935'216.17
Economie	443'603.80	262'954.90	508'877.25	327'500.00	441'184.29	347'622.30
Finances	2'798'233.38	9'464'130.81	1'544'166.41	8'275'808.73	1'825'214.56	8'098'897.32

Commune de Gruyères Assemblée communale du 30 avril 2018 / 10

A la lecture détaillée des comptes, il se peut que des différences apparaissent entre le budget et les comptes 2017 concernant le salaire de la MOC et les vacations des conseillers ; la répartition étant plus précise aux comptes, alors que lors de la préparation du budget, la méthode consiste à prévoir des montants plus globaux dans chaque dicastère. Mais la masse salariale prévue au budget et constatée aux comptes est globalement identique.

Autre remarque d'ordre général ; les différences qui apparaissent entre le budget et les comptes en ce qui concerne les imputations internes d'intérêts et d'amortissements, sont dues au fait que lors de l'établissement du budget, nous n'avions pas connaissance des amortissements exceptionnels qui allaient pouvoir être effectués au bouclage des comptes 2017. Je vous donnerai des explications sur les amortissements extraordinaires réalisés en 2017 plus tard dans ma présentation.

Pour le reste, le budget a été plutôt respecté dans son ensemble, comme l'a relevé la Commission financière. Voici les points principaux à relever pour cet exercice :

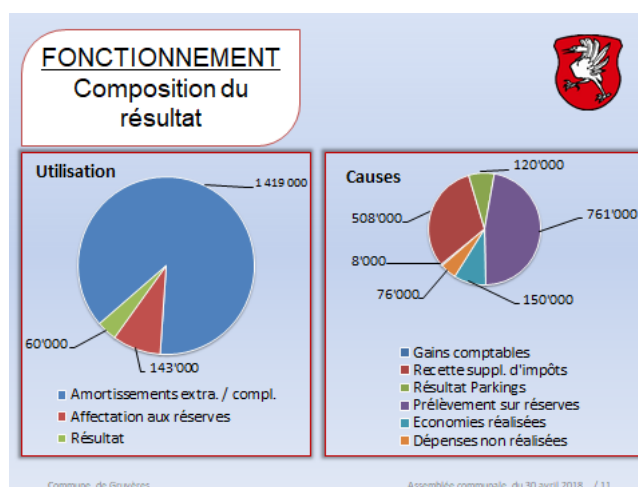
- Chapitre 0, administration : Les travaux d'archivage sont en cours, je vous rappelle qu'une première tranche avait été mise au budget de fonctionnement à hauteur de CHF 70'000.- pour 2017 et qu'ils s'élèvent à CHF 200'000.- au total, échelonnés sur les prochaines années. Les travaux concernant le bâtiment administratif ont été engagés en 2017, le remplacement de la téléphonie ayant été effectué, alors que d'autres sont en train de l'être (façade).
- Au chapitre de la santé (chapitre 4), vous l'avez peut-être lu dans les journaux, l'amortissement de l'HSF est terminé et nous avons donc payé la dernière tranche en 2017 (compte 40.352.1).
- Au chapitre des routes (chapitre 62), en raison du fait que le résultat du chapitre le permettait, il n'a pas été nécessaire d'effectuer le prélèvement sur réserve de CHF 63'000.- (compte 62.480.3) pour l'achat de la jeep.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

885

- Création d'un nouveau chapitre 621 pour ce qui concerne la gestion des parkings, avec des recettes totales de CHF 217'300.- et des charges de près de 97'000.-, d'où un bénéfice net de CHF 120'000.-.
- Au chapitre 70, le taux de couverture légal de 100 % est respecté, après attribution à la réserve d'un montant de CHF 64'000.- (compte 280.02 au bilan).
- Au chapitre 71, le taux de couverture s'élève à 100 % également, après attribution à la réserve de près de CHF 56'000.- (compte 280.03 au bilan).
- Enfin au chapitre 72, traitement des déchets, le taux de couverture s'élève à 93 %, la limite légale étant de 70 % dans ce chapitre. Il y a une nette amélioration du taux de couverture du chapitre, qui oscillait entre 72 et 79 % ces 5 dernières années. Nous avons pris certaines mesures comme annoncé. D'une part, n'y figure plus de dépense extraordinaire tel que le correctif de la TVA de près de 12'000.- auquel nous avons dû faire face l'année dernière. D'autre part, la ventilation de la masse salariale de la main d'œuvre communale a été repensée et une partie a été placée dans le chapitre des routes. Enfin, comme il vous avait été annoncé lors de l'assemblée du budget du même exercice, le montant de la taxe de base a été augmenté.
- Au chapitre 79, de l'aménagement du territoire, divers mandats ont été donnés au bureau d'urbanistes, en dehors de l'enveloppe du PAL, en particulier l'étude du secteur zone centre de Pringy, mais les tiers parties au dossier participent à la prise en charge de ces frais selon une clé de répartition;
- Au chapitre des impôts, des recettes supplémentaires, telles que je vous les ai présentées en introduction, que je reprendrai pour expliquer le résultat dans quelques instants. Nous avons également effectué un prélèvement sur réserve de CHF 50'000.- pour la perte sur débiteurs, réserve prévue à cet effet, calculée en collaboration avec la fiduciaire. Vous trouvez cela au compte 2400 du bilan.



Voici la composition du résultat. Il est relativement plus élevé que le budget qui prévoyait un déficit de près de CHF 48'000.-. Ce résultat nous a permis de



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

886

réaliser des amortissements complémentaires et extraordinaires de CHF 1'419'000 et des affectations aux réserves concernées pour CHF 143'000.-. Ainsi, une fois les opérations de clôture effectuées, les comptes communaux présentent un bénéfice de près de CHF 60'040.-, qui s'élevait à un peu plus de CHF 25'000.- en 2016.

Il s'exprime de la manière suivante :

- les gains comptables, qui s'élèvent à CHF 8'000.-, réalisés à la suite de la vente d'un véhicule édilitaire;
- des recettes d'impôts supplémentaires de CHF 508'000.- (en particulier l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et l'impôt sur les spectacles);
- les revenus des parkings
- des prélèvements sur réserve de CHF 761'000.- au total (bâtiment scolaire CHF 591'158.-, PAL CHF 80'000.-, endiguements CHF 90'000.-)
- enfin, en raison du fait que certains objets prévus au budget n'ont pas encore été engagés ou réalisés qui représentent cette année CHF 76'000.-, ainsi que des économies réalisées pour environ CHF 150'000.-, soit si on les totalise, près de 2 % du budget, comme l'année dernière.

INVESTISSEMENTS						
Chapitre	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	2'572.00		50'000.00			
Ordre Public					35'622.25	
Ecoles	2'540'013.40	30'000.00	4'000'000.00	260'000.00	735'409.34	
Routes	854'270.49		1'624'027.10		625'779.20	
Environnement	1'807'010.25	1'063'778.25	3'543'266.25	2'664'875.00	1'008'802.23	522'898.05
Finances	272'695.40		569'000.00	56'250.00	108'585.25	

Les comptes d'investissements présentent quant à eux CHF 5'476'561.- de charges et CHF 1'093'778.- de revenus, soit un résultat négatif de CHF 4'382'783.-. Ces résultats exprimés sous cette forme ne sont pas parlants, un budget d'investissements n'étant pas géré de la même manière que le fonctionnement, les objets s'échelonnant sur plusieurs exercices pour la plupart.

Si je prends les projets qui y figurent, au chapitre 1, on trouve un engagement de l'enveloppe de CHF 50'000.- votée pour le changement de la chaudière du bâtiment administratif. Au chapitre 2, le nouveau bâtiment scolaire est terminé. Le décompte final ne pourra pas encore vous être présenté aujourd'hui, les aménagements extérieurs étant toujours en cours de réalisation.



Au chapitre des routes, des montants ont été engagés pour les divers objets qui y figurent. Ces investissements sont en cours de réalisation.

Au chapitre de l'approvisionnement en eau, je vais vous présenter un décompte final concernant les travaux de la Jonction la Berauta – Pittet Vins. Au Prays, les travaux de mise en séparatif sont entamés. Un décompte final vous sera présenté pour l'endiguement du Ruisseau de Chésalles, terminé en 2017. Concernant les travaux d'endiguements de l'Albeuve, ils sont entièrement terminés. Toutefois, les dernières factures arrivent ces jours et nous pourrions vous en présenter le décompte final, secteur par secteur, lors d'une prochaine assemblée. Il en va de même en ce qui concerne la révision de notre PAL. Les travaux destinés à poser les trépiers paravalanches au secteur Les Traverses ne sont pas entièrement terminés et devraient l'être ce printemps.

Au chapitre des bâtiments, la restauration des anciens abattoirs est terminée, hormis les aménagements extérieurs.

Décomptes finaux des investissements terminés, par ordre d'ancienneté :

1) Jonction de la Berauta – Pittet vins :

Objet voté à l'assemblée du budget 2015. Les charges totales se sont révélées supérieures d'environ CHF 37'000.- à celles prévues au budget. Nous avons en outre perçu des subventions légèrement plus importantes que celles calculées, si bien que l'écart entre le budget et le coût final de cet investissement s'élève à CHF 30'671.20, montant à charge de la Commune.

2) Endiguement ruisseau de Chésalles :

Objet voté à l'assemblée du budget 2016. Les charges totales sont légèrement supérieures au montant de CHF 200'000.- prévu au budget. Déduction faite de la subvention que nous devons encore percevoir, subsiste un montant de près de CHF 50'000.- encore à notre charge.

Bilan

Au 31.12.2017, les dettes à court terme s'élèvent à CHF 2 mio. Nous avons réalisé un emprunt destiné à augmenter notre trésorerie dont nous avons besoin pour assurer le paiement des investissements en cours. Les dettes à moyen et long termes se montent à CHF 7'765'900.- et sont en diminution de près de 1'140 mio. Quant aux réserves, au bilan elles ont diminué de CHF 4'867'055.- à CHF 4'249'000.-.

En ce qui concerne les écritures de bouclage, en plus des amortissements obligatoires, les amortissements supplémentaires et extraordinaires se



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

888

montent à CHF 1'419'000.- alors qu'ils s'élevaient à CHF 329'076.- en 2016, dont CHF 761'000.- de prélèvements sur réserve affectés aux objets concernés. D'habitude, nous amortissons les objets les plus anciens. Or, en raison du fait que le bâtiment existant sur le site de la future école, que nous avons racheté au Groupe E, a été démoli pour être remplacé, il doit être amorti encore cette année, à hauteur du solde, qui s'élève à CHF 252'776.-. Ensuite nous avons procédé comme habituellement, sur les objets les plus anciens. Au total, les amortissements extraordinaires s'élèvent à CHF 397'500.-.

Alors qu'on a une population quasi stable entre 2016 et 2017, le montant de la dette nette par habitant est en augmentation de près de CHF 1'000.-. Ainsi, alors qu'il s'élevait à CHF 1'419.50 pour 2194 habitants en 2016 ; en 2017, il s'élève à CHF 2'472.20, ce qui reste relativement bas. Cela est dû principalement aux investissements réalisés ou en cours (en particulier le bâtiment scolaire).

MNA

Enfin, la marge nette d'autofinancement (MNA dont je vous parle pour la planification financière) est passée de CHF 374'833.- en 2016 à CHF 10'311.53 en 2017, ce qui est un bon présage pour tous les investissements qui nous attendent. La quotité des intérêts continue de diminuer et s'élève quant à elle à 1.58 % (1.9 en 2016) et celle de la charge financière à 9.10 % (10.06 en 2016). On retrouve une certaine linéarité. Ces chiffres expriment en l'état une très bonne santé des finances communales.

Questions :

La discussion n'étant pas demandée, celle-ci est close.

2.3 de l'ordre du jour

Approbation

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : je rappelle ici que les membres du Conseil communal ne sont pas habilités à approuver les comptes.

Celles et ceux qui, conformément aux explications données en présente assemblée et, conformément aux délibérations, acceptent le compte de fonctionnement de l'exercice 2017 se clôturant avec un bénéfice de CHF 60'039,53 ainsi que le compte des investissements dont le résultat se solde par un excédent de charges de CHF 4'382'783,29, ainsi que le bilan, dont la fortune augmentée du bénéfice de l'exercice 2016 se monte à



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

889

CHF 2'747'328,07, tels qu'ils vous ont été présentés, sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main svp.

Oui : 44

Non : 0

Abstentions : 9

Décision : les comptes de fonctionnement, des investissements 2016, ainsi que le bilan au 31 décembre 2016 sont approuvés par 44 oui, aucun non et 9 abstentions provenant toutes du Conseil communal pas autorisé à voter pour cet objet

Je remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes de l'exercice 2017 et merci pour la confiance que vous signifiez à votre Conseil communal.

Ma reconnaissance s'adresse également au personnel de l'administration communale, et tout particulièrement à Monsieur Robert Verschuur responsable financier de notre administration communale.

C'est avec un immense respect que j'adresse ma reconnaissance à vous toutes et tous, chers collègues du Conseil communal. Merci pour votre engagement tout au long de l'année. Merci pour votre participation active, et votre souci constant de la maîtrise des budgets. Certes, la rigueur doit être de mise dans l'application du budget proposé et accepté. Mais elle doit aussi être nuancée de sensibilités afin que notre noble mission confiée puisse s'inscrire et tendre tout au long de l'année vers le bien ou le mieux de notre commune et de ses administrés.

Point 3 de l'ordre du jour :

Comptes 2017 du Foyer St.-Germain – établissement médico-social communal de droit public

Point 3.1 de l'ordre du jour :

Rapport de la Commission financière ;

Mme Justine Catillaz : conformément à son mandat, la commission financière s'est réunie le 10 avril 2018 pour prendre position sur les comptes 2017 du Foyer St-Germain. Elle a rencontré M. Jean-Louis Jemmely, Directeur du Foyer, et M. Pascal Briccafiori, Président du comité de direction. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la commission financière et nous les remercions pour leur disponibilité.

Notre rapport fait ressortir les particularités suivantes :

- Le taux d'occupation a atteint un taux de 97.22 % ;
- La dotation en personnel est de 46 EPT pour 63 salariés ; le taux de rotation du personnel s'est élevé à 10.1 %. Sur dix engagements, six personnes ne sont pas restées en poste ;



- Concernant les charges du compte de fonctionnement, le chapitre 43 « Entretien et réparations », a vu une dépense non budgétée de CHF 30'000.00 pour le changement de la centrale téléphonique ;
- Les comptes 2017 bouclent sur un résultat positif de près de CHF 54'988.31 pour environ 4.165 millions de charges. Ce bénéfice s'explique par des produits extraordinaires hors période pour des revenus d'environ CHF 72'000.00 ;
- Concernant le compte des investissements, les travaux pour le raccordement du bâtiment au réseau de gaz ont été reportés.

La Fiduciaire et la commission financière recommandent à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2017.

Point 3.2 de l'ordre du jour :

Lecture

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : la présentation des comptes de l'exercice de 2017 du Foyer St-Germain revêt un caractère où respectivement un moment un peu particulier.

En effet, il en sera de la dernière présentation d'un exercice comptable annuel par notre directeur en fonction, M. Jean-Louis Jemmely.

Notre directeur et ami Jean-Louis va bénéficier de son droit à la retraite bien mérité à partir de début septembre prochain. Je profite déjà de ce moment qui m'est donné pour remercier Jean-Louis de tout le travail qu'il a accompli et accompagné notre home depuis plus de 20 ans. En homme discret, il a efficacement mené le bateau et la direction du Foyer St-Germain, qui est devenu un établissement communal de droit public depuis 2012. Avec une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs, il a su trouver cet esprit, les nuances où les ajustements nécessaires à l'équilibre et à la bonne ambiance d'une équipe de travail, au bénéfice de nos personnes âgées, équipe engagée sept jours sur sept et 365 jours sur 365. Merci Jean-Louis et nous aurons l'occasion de marquer avec un peu plus de convivialité ton départ.

Mais là on est encore au boulot et c'est à toi que je vais céder la parole merci. Je reviendrai dans les divers pour donner une information sur la nouvelle direction du Foyer St-Germain.

M. Jean-Louis Jemmely, Directeur : comme de coutume, c'est à moi que revient le plaisir de vous présenter les comptes 2017 du Foyer St-Germain.

Le résultat de l'exercice 2017 présente

- un total de produits pour CHF 4'219'278.25
- un total de charges pour CHF 4'164'289.94
- ce qui donne un excédent de produits de CHF 54'988.31.

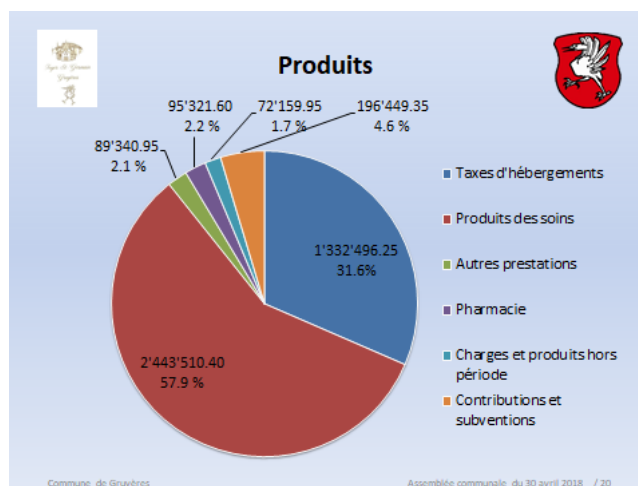


Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

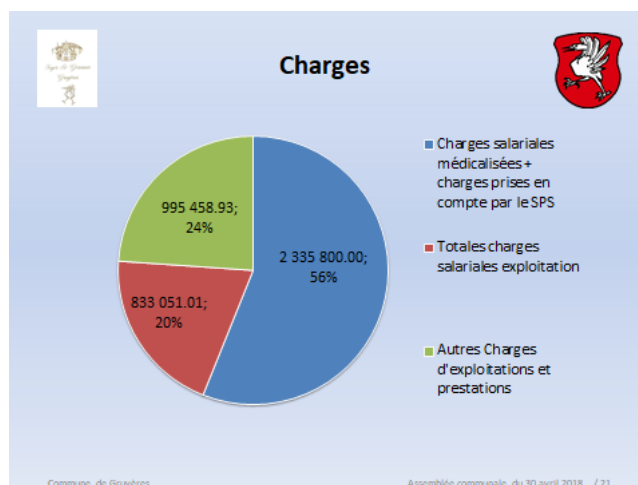
891

L'excédent de produits est dû aux comptes 795000 « charges et produits hors période ». Cela correspond à des mises à jour des comptes créanciers et débiteurs résidents et SPS reportées d'année en année, un montant de CHF 72'159.75 ; sans cet ajustement, nous aurions eu un excédent de dépenses de CHF 17'161.54.

Les produits se répartissent de la manière suivante :



Les charges se répartissent, comme suit :



SOINS

Les produits des soins se composent de :

- Taxes de soins, (comptes n° 6064, 6065, 6066) et taxes d'accompagnement (comptes n° 6063, 6068, 6069).

Les prix sont fixés par l'Etat en fin d'année et sont par conséquent inconnus lors de l'établissement du budget.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

892

Le total des produits se monte à FR. 2'433'510.00.

Le total des charges se monte à FR. 2'429'053.

Le résultat pour le secteur « soins » est un excédent de produits de CHF 4'457.00.

Les excédents des charges ou des produits seront déduits ou ajoutés au calcul du prix des soins et accompagnements deux ans plus tard.

PHARMACIE

Les recettes sont composées du forfait médicaments facturé CHF 7.50 / jour de soins et de l'assistance pharmaceutique facturée CHF 1.30 / jour de soins, soit un total de CHF 95'322.00.

Les charges sont composées des dépenses pour les médicaments, pour le matériel fourni aux résidents et pour l'assistance pharmaceutique.

Le total des charges est de CHF 94'698.00.

Nous comptons un excédent de produits pour la pharmacie de CHF 624.00.

SOCIO-HÔTELIER

Les produits pour ce secteur sont composés des taxes d'hébergement pour un montant de CHF 1'332'606.00 et les autres recettes citées précédemment pour un montant de CHF 89'341.00.

Le total des produits est de CHF 1'421'947.

Le total des charges est de CHF 1'489'354.00.

Le résultat « socio-hôtelier » est un excédent de charges de CHF 67'517.00.

Je vais commenter les postes qui suscitent des questions.

Les comptes 31 concernent le personnel médicalisé. La dotation en personnel médicalisé dépend des degrés RAI de nos résidents et est entièrement remboursée (compensée) par le correctif des comptes. La différence est mise en compte dans le compte 606300 aux produits.

Les comptes 3300 comprennent les salaires de l'administration ainsi que toutes les indemnités pour la partie exploitation.

Le total 2017 est moindre que prévu suite aux remboursements LAA et à la diminution des allocations patronales.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

893

Compte 3420 - *Salaires personnel d'entretien* :

C'est une erreur dans les budgets. Aucune raison de prévoir Fr. 32'000.00 de moins que l'effectif 2016.

Comptes 41

Nous avons prévu une baisse en comparaison de 2016 ; notre objectif n'a pas pu être atteint.

Compte 420400 - *Linge de lits* :

L'achat prévu n'a pas été effectué

Compte 430200 - *Prestation de tiers* :

Le montant correspond à la collaboration avec le service technique des Foyers de la Ville de Bulle.

Compte 431000 - *Entretien et réparation du mobilier et équipements* :

Le changement de la centrale téléphonique n'était pas prévu dans le budget 2017 pour CHF 30'000.00. La centrale actuelle n'était plus compatible avec les nouvelles technologies.

Compte 443000

Nous avons prévu au budget des investissements le passage du chauffage au gaz pour 2017. Les travaux sont reportés ce printemps.

Compte 495000 - *Frais d'animation* :

Achat d'un système audio pour les résidents.

FINANCEMENT

Les produits de ce groupe sont les frais financiers (compte n° 6900). Les montants de CHF 13.15/jour dans le district et CHF 22.55/jour hors district ont été facturés ; nous avons pour 2017 intégré le compte 795000 « charges et produits hors période » pour un total de CHF 268'609.00.

Les charges correspondent aux intérêts, aux amortissements et aux réserves pour un total de CHF 151'846.00.

Résultat du financement : excédent de charges de CHF 116'762.00.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

894

Bilan

BILAN au 31 décembre 2017			
	En 1'000 fr.	2017	2016
Disponibilité		947	779
Débiteurs		246	271
Marchandises, matériel		46	48
Transitoires		97	0
Actifs mobilisés		1'042	1'098
Immeuble		3'158	3'158
Amortissements immeuble		-596	-498
Equipements, véhicules			
Actifs immobilisés		2'562	2'660
TOTAL DES ACTIFS		3'697	3'758
Créanciers fournisseurs		142	75
Autres créances et passifs			
transitoires		39	37
Emprunt commune de Gruyères		50	60
Emprunt hypothécaire		2'662	2'760
Réserves et provisions		755	806
Résultats		55	20
TOTAL DES PASSIFS		3'758	3'758

ACTIF

105300 Encaissement des PC (prestations complémentaires). Cela correspond à des versements rétroactifs qui doivent être remboursés aux résidents concernés.

109100 Mise à jour du correctif des comptes 2015 et 2016 suite aux remarques émises dans les retours des correctifs des comptes du SPS (service de la prévoyance sociale).

PASSIF

Toujours suite aux remarques émises par le SPS, nous avons transféré les comptes 212200 « réserve frais d'accompagnement » dans le compte 109100

RESULTATS

Comme annoncé en début de présentation, le résultat se solde par un excédent de produits de FR. 54'998



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

895

RÉSULTATS RÉSUMÉS			
	Comptes 17	Budget 17	Comptes 16
Soins	4'458	-8	5'770
Pharmacie	624	1'000	1'779
Socio-hôtelier	-67'517	-52'501	112'098
Financement	117'424	34'700	-88'430
Résultat	54'988	-18'809	19'678

Commune de Gruyères Assemblée communale du 30 avril 2018 / 27

Diverses informations sur les résidents au 31.12.2017

J'ai ressorti quelques chiffres que je vous laisse découvrir.

Le taux d'occupation en 2017 se monte à 97.2 %

Nous avons dénombré 8 décès, 13 transferts dans un autre EMS et 1 retour à domicile.

23 dames et 13 messieurs séjournaient au FSG au 31 décembre.

L'âge moyen était de 83.6 ans.

Les résidents les plus âgés étaient de 1922, et la plus jeune est d'avril 1952.

Le plus ancien dans l'institution est entré le 27 janvier 1995 ; il est âgé de 71 ans.

Diverses informations au sujet des collaborateurs au 31.12.2017

63 collaborateurs y compris les apprentis et aides de week-ends étaient employés au Foyer St-Germain, dont 56 dames et 7 messieurs. Ce qui correspond à un équivalent plein temps de 46.

Par ailleurs, 14 collaborateurs habitent la commune de Gruyères.

Au Foyer St-Germain, 36'426 kg de linge ont été lavé par nos soins et 36'029 repas ont été servis, en comptant 1 pour midi et 1 pour le déjeuner et le souper.

J'en ai terminé. Je vous remercie de votre attention et profite pour remercier tous les collaborateurs du foyer qui fournissent un travail magnifique, ainsi que Mme Myriam Gremion qui collabore à la tenue des comptes et l'établissement de la comptabilité, la fiduciaire Ruffieux pour la bonne collaboration et la commission financière pour ses conseils ainsi que le Comité de direction.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

896

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : la présentation étant terminée la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au nom du Conseil communal, je remercie le Comité de direction présidé par M. Pascal Briccafiori, la direction du Foyer Saint-Germain représentée par M. Jean-Louis Jemmely et toute son équipe pour la bonne tenue de la gestion et de la comptabilité de l'établissement concernant l'exercice 2017.

Point 3.3 de l'ordre du jour :

Approbation

Jean-Pierre Doutaz : je rappelle que les membres du Conseil communal et du Comité de direction ne sont pas habilités à approuver les comptes.

Mesdames et Messieurs, celles et ceux qui, conformément aux explications données en présente assemblée acceptent le compte de fonctionnement de l'exercice 2017 se clôturant avec un excédent de produits de CHF 54'988.31, ainsi que le bilan tels qu'ils vous ont été présentés, sont priés de bien vouloir l'exprimer en levant la main.

Oui : 43

Non : 0

Abstentions : 10

Décision : les comptes de fonctionnement 2017, ainsi que le bilan au 31 décembre 2017 sont approuvés par 43 oui, aucun non et 10 abstentions provenant du Conseil communal, du Directeur du Foyer St-Germain et de M. Michel Ruffieux, membre du comité de direction, pas autorisés à voter pour cet objet.

Point 4 de l'ordre du jour :

Règlement relatif à la gestion des déchets : présentation et approbation

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : l'assemblée du budget du 4 décembre 2017 a accepté à une large majorité le principe de passer de la taxe au sac à la taxe au poids pour l'ensemble de la population et des commerces de notre commune.

Le Conseil communal a entrepris les premières démarches et les contacts nécessaires pour équiper les deux endroits qui ont été choisis, d'une part d'infrastructures adaptées, et d'autre part d'installations des futures bennes compactrices.

La commission de voirie, présidée par Mme Elisabeth Seydoux, a travaillé et proposé au Conseil communal les modifications nécessaires au règlement actuel sur les déchets, modifications liée à la nouvelle méthode de récolte. Ces modifications ont été soumises au service des communes, pour contrôle



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

897

et confirmation de leur légalité tant juridique que rédactionnelle, ainsi que leur conformité aux droits supérieurs en vigueur.

Le service nous a retourné le document avec quelques demandes de toilettage complémentaire, tout en confirmant la légalité de l'ensemble des modifications qui vous sont soumises ce soir.

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale responsable des déchets : je vous présente, ci-après, les modifications essentielles portées dans le nouveau règlement. En rouge, vous trouverez les éléments qui ont été ajoutés, en vert, les changements et en violet, les adaptations.

Introduction



Vu l'ordonnance fédérale du 16.12.1985
sur la protection de l'air (OPair) (RS
814.318.142.1)

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 32

Chapitre II



Elimination des déchets

Art. 6 : définition

- **Alinéa 1** : déchets urbains = déchets produits par les ménages ainsi que ceux provenant d'entreprises :
 - de moins de 250 postes à plein temps ;
 - d'une composition comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportion.

Ils doivent être régulièrement enlevés pour des raisons de salubrité

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 34



Chapitre II



Art. 7,8,9,10 : aucune modification

Art. 11 : incinération des déchets naturels

- **Alinéa 1** : L'incinération en plein air de déchets **verts** provenant des forêts, des champs, et des jardins est **interdite**. **Font exception les déchets naturels des champs et des jardins qui sont suffisamment secs pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée (art. 26b al. 1 OPair).**

Chapitre II



- **Alinéa 2** : si des immissions excessives **sont à craindre (art. 26b al. 3 OPair)**

Art. 12 : pas de modification

Chapitre III



Financement

Art. 13, Dispositions générales : pas de modification.

Art. 14, Emolument : pas de modification.

Art. 15 : principes régissant le calcul des taxes

- **Alinéa 2** : **Au moins 50 %** des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles.



Chapitre III



- **Ajouts :**

- **Alinéa 5 :** Les taxes prévues dans le présent règlement s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En cas d'assujettissement de la commune à la TVA, les montants figurant dans le présent règlement sont majorés en conséquence.

Chapitre III



Articles 16, 17, 18 : pas de modification.

Art. 19 : Déchets soumis à une taxe pondérale

- **Alinéa 1 :** Les déchets ménagers qui sont déposés dans le ou les conteneurs, selon l'art. 10 al. 2 sont soumis à une taxe pondérale.

Chapitre III



- **Alinéa 2 :** Les déchets encombrants peuvent également être soumis à une taxe pondérale.

Art. 20 : pas de modification.

Types de taxes

a) Déchets urbains

Art. 21 : taxe d'élimination

La taxe d'élimination des déchets se compose d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle (taxe pondérale).



Chapitre III



Art. 22 : taxe de base

- **Alinéa 1** : La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport, ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.), **pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe pondérale**

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 42

Chapitre III



- **Alinéa 2** : La taxe de base annuelle est fixée au maximum à
 - Fr. 60.00/personne domiciliée dans la Commune, dès 20 ans ;
 - Fr. 60.00/studio de vacances ;
 - Fr. 120.00/appartement de vacances ou résidence secondaire ;
 - Fr. 120.00/établissement proposant des chambres d'hôtes.

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 43

Chapitre III



- **Alinéa 3** : la taxe de base pour commerces et entreprises est fixé à un montant **maximum de Fr. 3'000.00**

Art. 23 : taxe au sac

- **Alinéa 1** : La taxe pondérale pour les ordures ménagères est fixée au maximum à :
- **Fr. 0.70/kg** (selon calcul des données actuelles et la projection des données futures la taxe à Fr. 0.40/kg prévoit une couverture à 100%).

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 44



Chapitre III



- **Alinéa 2** : La taxe pondérale pour les objets encombrants est fixée au maximum à :
- **Fr. 0.70/kg** (selon calcul des données actuelles et la projection des données futures la taxe à Fr. 0.40/kg prévoit une couverture à 100%).

Chapitre III



- **Alinéa 3** : Sous réserve d'un accord avec le Conseil communal, les entreprises de plus de 250ept qui souhaitent utiliser les services communaux concernant la gestion de leurs déchets urbains non valorisables devront s'acquitter de la taxe au poids conformément à l'art. 23, al. 1.

Chapitre III



b) Déchets particuliers

Art. 25 : taxe sur les déchets particuliers

- **Alinéa 1** : Les dépenses afférentes à la collecte des déchets particuliers sont financées au moyen d'une taxe **fixée** pour chaque type de déchets. **Elles sont prélevées auprès du détenteur.**



Chapitre IV



Intérêt moratoire, sanctions pénales et voies de droit

Art. 26 : Intérêt moratoire

- Toute taxe, contribution ou émolument non payé à l'échéance porte intérêt au taux pratiqué par la Commune pour les redevances fiscales.

Chapitre IV



- **Allinéa 2 : Le Conseil communal prononce les amendes en la forme de l'ordonnance pénale. Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal, dans les 10 jours dès la notification de l'ordonnance pénale (art. 86 al. 2 LCo).**

Chapitre IV



- **Alinéa 3 : les dispositions pénales du droit fédéral et cantonal en la matière restent réservées.**

Art. 28 : ajout

- **Alinéa 3 : les voies de droit en matière pénale demeurent réservées (art. 86 al. 2 LCo).**



Chapitre V



Dispositions finales

Art. 29 : Abrogation

- Le règlement du 3 décembre 2007 relatif à la gestion des déchets, ainsi que toutes autres dispositions antérieures ou contraires au présent règlement, sont abrogés.

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 53

Chapitre V



Art. 30 : disposition transitoire

- Alinéa 1: L'art. 6 al. 1 est applicable à partir du 1er janvier 2019.
- Alinéa 2: Jusqu'au 31 décembre 2018, sont réputés déchets urbains les déchets provenant des ménages ainsi que les autres déchets de composition analogue. Ils doivent être régulièrement enlevés pour des motifs de salubrité.

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 54

Chapitre V



Art. 31 : exécution

- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement.

Art. 32 : entrée en vigueur

- Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) mais au plus tôt le 1er janvier 2019.

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 55

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale livre encore quelques précisions relatives au règlement d'exécution à titre informatif. Elle précise que ce règlement n'est pas soumis à l'assemblée communale ; il s'agit d'un document interne au Conseil communal.



Règlement d'exécution



Elimination des déchets urbains

En réf. à l'article 10 al. 3

- Les objets encombrants doivent être amenés à la déchetterie communale. Les personnes sans véhicule peuvent bénéficier d'un ramassage annuel à leur domicile en faisant une demande à l'administration communale.

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 56

Règlement d'exécution



Financement :

En réf. à l'article 15 al. 4

- La Commune créditera la carte des parents d'enfants de moins de 3 ans révolus d'un montant de Frs 200.- par année et par enfant (actuellement le montant est de Frs. 115.- /année/enfant/3 ans (5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres[23.-/rouleau])

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 57

Règlement d'exécution



B) Type de taxes

a) Déchets urbains

En réf. à l'article 22 al. 2

- Taxe de base : **Fr. 45.-** par personne domiciliée dans la Commune, dès 20 ans ;
- **Fr. 45.-** par studio de vacances ou chambre d'hôtes;
- **Fr. 90.-** par appartement de vacances ou résidence secondaire.

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 58



Règlement d'exécution



En réf. à l'article 23

- La taxe au poids pour les ordures ménagères est fixée à **Fr. 0.40/kilo.**
- La taxe au poids pour conteneurs est fixée à **Fr. 400.-/tonne.**

Commune de Gruyères

Assemblée communale du 30 avril 2018 / 59

Questions :

M. Michaël Castella s'attarde sur la taxe de base de CHF 300.00 facturée aux agriculteurs. Il demande sur quelle base tarifaire cette dernière a été calculée et dans quelle mesure avec le nouveau règlement, elle perdurerait.

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale explique qu'il s'agit, dans ce cas d'espèce, d'une taxe de base. Elle va, par conséquent, subsister. La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport, ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.), **pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe pondérale.**

Ensuite, la taxe au poids remplacera la taxe au sac.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic précise que la taxe de base des commerces va de CHF 150.00 à CHF 3'000.00. Le Conseil communal a établi des catégories selon des critères précis et sur la base d'une liste interne validée chaque exercice. Pour les agriculteurs, la taxe de base a été fixée à CHF 300.00. La taxe de base donne, en outre, accès à la déchetterie. Le principe des deux taxes (taxe de base et taxe proportionnelle) existe déjà, sauf que la taxe au sac sera remplacée par la taxe au poids.

Mme Christa Bechtel aimerait savoir comment cela va se passer pratiquement.

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale : à la place d'acheter un sac taxé de couleur bleue, vous achetez un sac neutre, vous le pesez à une benne compactrice et le montant du poids du sac est débité d'une carte magnétique. Cette carte sera disponible à l'administration communale et pourra être rechargée.

M. Gilles Bertherin signale qu'il possède une réserve de sacs bleus. Que se passe-t-il avec ce solde au moment de l'entrée en vigueur du principe de la taxe au poids ?



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

906

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale répond que la contre-valeur des sacs en trop sera créditée. Le principe de la vignette devient également caduc. De plus, en cas de problème de mobilité pour une personne, celle-ci s'adresse à la commune qui propose un service de ramassage.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : une information plus détaillée sera faite dès que le principe de la taxe au poids sera opérationnel.

M. Daniel Pugin : est-ce que dans le futur, la commune de Gruyères mettra aussi en place une taxe au poids pour les objets encombrants ?

Elisabeth Seydoux, Conseillère communale répond que le nouveau règlement prévoit cette opportunité.

M. Stéphane Gremion : comment la commune comptabilise-t-elle les déchets provenant des poubelles publiques ?

Jean-Pierre Doutaz, Syndic répond que ces charges sont versées dans les comptes communaux.

M. Jean-Louis Jordan aimerait connaître la façon de faire pour les commerçants dont les déchets sont ramassés sur le pas de porte.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic explique que les entreprises doivent fournir à la commune une copie du contrat avec leur fournisseur de prestations. La commune facture une taxe de base de CHF 100.00 en sus. Dans ce cas, cette taxe ne donne pas accès à la déchetterie.

La discussion n'étant plus demandée celle-ci est close.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette adaptation de la législation communale sur les déchets.

Celles et ceux qui acceptent la modification du règlement relatif à la gestion des déchets, telle qu'elle vous a été présentée, sont priés de se prononcer en levant la main s'il vous plaît.

Oui : 47

Non : 0

Abstentions : 6

<u>Décision</u> : le règlement relatif à la gestion des déchets est accepté par 47 oui, aucun non et 6 abstentions.
--



Point 5 de l'ordre du jour

Approbation des statuts et adhésion à la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : la loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. À cette fin, elle peut se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur Réseau Santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un réseau d'ambulance Sud fribourgeois.

La gestion du personnel, administrative et financière avait été confiée dans un premier temps à l'hôpital Sud fribourgeois, puis lors de la cantonalisation de l'hôpital à l'HFR. Cette convention avait été acceptée par les 3 réseaux, le HFR et approuvée par le Conseil d'État.

Durant le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Un groupe de travail réunissant les préfets des trois districts, les directeurs des réseaux santé, et le directeur de l'ambulance a analysé plusieurs variantes. Il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches au sein de l'organisation du service des ambulances. De plus, le fait de créer un nouveau service administratif permettait aussi de soulager la direction de l'association de communes pour l'ambulance Sud fribourgeois des tâches administratives.

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté à l'unanimité de créer la nouvelle association.

Il n'y a pas eu de recours suite à cette décision. Par conséquent les conseils communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors de leur assemblée communale respective.

Pascal Briccafiore, Conseiller communal responsable des affaires sociales : depuis 2003, les Associations de communes de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse ont regroupé leurs services d'ambulances afin d'améliorer l'offre et répondre de manière optimale au besoin de la population.

Dans un premier temps, les communes ont confié la gestion administrative, financière et la gestion du personnel à l'Hôpital Sud Fribourgeois (HSF), puis l'Hôpital Fribourgeois (HFR).

La direction de l'HFR a résilié la convention qui nous liait au 31.12.2017, estimant devoir recentrer ses activités.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

908

Après discussions et analyses, il a été décidé de mettre en place notre propre organisation.

Ce changement implique d'organiser certaines prestations assumées jusqu'ici par l'HFR (assurances, informatique, engagement de personnel).

Etant donné que les communes de chaque district ont confié la gestion du Service d'ambulances à leur Réseau Santé, il paraissait indispensable de garder ce fonctionnement qui donne entière satisfaction et permet d'avoir une vision globale au niveau de chaque district.

Il a été décidé de proposer aux Communes la forme juridique d'une Association de Communes au sens de l'art 106 LCo.

Afin de simplifier l'organisation, il est proposé aux communes de déléguer leurs voix à leur Association de district (Réseau Santé), ce qui permettra de maintenir le fonctionnement actuel.

STATUTS Points spécifiques :

Art. 4 Le siège de l'association est à Vaulruz

Art. 6 Les organes de l'association sont :

- L'assemblée des délégués
- Le comité de direction
- Le directeur

Art. 7 Représentation des communes :

- Chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supplémentaire à 250 habitants donnant droit à une voix supplémentaire
- Chaque commune a droit à une voix au moins
- Chaque commune désigne 1 délégué qui représente l'ensemble de ses voix
- Fait foi l'effectif de la population légale selon les dernières statistiques publiées

Art. 26 La répartition des charges entre communes se fait en fonction de la population légale

Art. 28 L'association de communes peut contracter des emprunts. La limite d'endettement est fixée à :

- Frs. 50'000'000.- pour les investissements
- Frs. 1'000'000.- pour le compte de trésorerie

Art. 33 Aucune commune ne peut sortir de l'association avant d'en avoir été membre pendant 20 ans au moins.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

909

Le conseil communal de Gruyères a approuvé les statuts de la nouvelle association de communes le 27.11.2017. L'assemblée des délégués a approuvé les statuts de la nouvelle association de communes le 06.12.2017. La commune de Gruyères est représentée par 4 voix à la nouvelle association de communes ; le délégué nommé est Pascal Briccafiore.

Questions :

M. Gilles Bertherin demande si le vote de ce soir a une incidence sur les finances.

Pascal Briccafiore, Conseiller communal répond que le budget 2018 a tenu compte de cette nouvelle organisation. Il n'y a pas d'augmentation.

En référence à l'art. 28 et à la limite de 50 millions pour les investissements, **M. Jean-Louis Jemmely** demande si la construction d'un bâtiment est prévue.

Pascal Briccafiore, Conseiller communal le rassure en répondant par la négative. Il s'agit d'une limite prévue par le règlement pour ce genre d'association.

M. Frédy Doutaz demande quelle sera la différence entre l'ancienne et la nouvelle organisation ?

Pascal Briccafiore, Conseiller communal répond qu'il n'y en a pas à la différence que la gestion n'est plus assumée par l'HFR. Il a donc fallu trouver une autre solution.

Mme Sandra Bays : connaît-on le montant de ce service à charge de la commune ?

Pascal Briccafiore, Conseiller communal : pour la commune de Gruyères cela représente un montant de CHF 20'279.00 pour l'année 2017.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal vous invite à accepter les statuts et l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois.

Celles et ceux qui acceptent, selon la présentation qui vous a été soumise ainsi que nos délibérations, les statuts et l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF), sont priés de se prononcer en levant la main s'il vous plaît.

Oui : 53

Non : 0

Abstentions : 0



Décision : Les statuts et l'adhésion à la nouvelle association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeoise (ASF) sont acceptés à une parfaite unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

Divers

Jean-Pierre Doutaz, Syndic : avant de vous passer la parole, permettez-moi ces quelques informations.

Foyer St.-Germain

L'information vous a été dite tout à l'heure concernant le départ à la retraite du directeur de notre établissement communal de droit public, le Foyer Saint-Germain.

Le comité directeur, présidé par M. Pascal Briccafiori, à qui appartient la direction stratégique de l'établissement, a engagé les recherches visant à trouver le ou la personne en charge de diriger le Foyer St-Germain.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au 1er janvier de cette année la nouvelle loi sur les établissements médico-sociaux est entrée en vigueur et que désormais, au sein même d'un district l'ensemble de cette mission, respectivement la prise en charge des personnes âgées, doit être coordonnée.

Conscient de cette exigence nouvelle, le comité de direction a pris langue avec la Préfecture de la Gruyère et la CODEMS. Après appel, analyse et appréciation des différents dossiers, le comité de direction a retenu et proposé au Conseil communal l'engagement du directeur actuel de l'EMS de Villars-sous-Mont, M. Nicolas Beaud qui dirigera à partir du premier septembre les deux établissements comprenant 44 lits pour le Home de la Vallée de l'Intyamon et les 36 lits à Gruyères. Le Conseil communal a ratifié cet engagement conformément à sa délégation de compétence. Le personnel des deux homes a été informé. La forme définitive contractuelle appartient à l'établissement de droit public et une réorganisation administrative devrait être mise en place.

Encore une fois un grand merci à M. Jean-Louis Jemmely pour le travail accompli et bienvenu M. Nicolas Beaud dans sa nouvelle mission.

Ecole : journée d'inauguration et portes ouvertes

La construction du nouveau bâtiment du complexe scolaire de Duvillard est en phase terminale. Les élèves et le corps enseignant ont pris possession des 4 nouvelles salles de classe ainsi que de l'accueil extrascolaire début janvier 2018 comme la planification le prévoyait.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

911

Une journée d'inauguration à laquelle vous êtes cordialement invités à venir visiter les nouveaux locaux et l'ensemble du complexe est planifiée le samedi 19 mai prochain. Tout un programme a été mis en place par le corps enseignant et la commission scolaire, avec la participation des enfants de l'école, qui vous accueilleront et vous présenteront un surprenant spectacle de cirque sous chapiteau, sous la conduite de l'équipe du cirque Kunos. D'ores et déjà, le Conseil communal et tous les acteurs et actrices de cet événement vous invitent et venez nombreux découvrir les nouveaux talents de nos élèves dans un cadre fascinant et magique du cirque.

Les enfants et tout le staff vous accueilleront déjà le vendredi 18 mai pour les 2 premières représentations, l'une à 17 h 30 et l'autre à 20 heures, et il y aura sur la place de fête de quoi se restaurer avec animation et dans la convivialité. Une petite partie officielle avec remerciements d'usage est planifiée le samedi matin 19 mai. Venez y nombreux découvrir et constater le travail effectué par l'ensemble des maîtres d'état, sous la conduite de la commission de bâtisse présidée par Mme Nadine Dafflon responsable des bâtiments et Elisabeth Seydoux responsable des écoles, que je remercie déjà pour leur engagement. Vous profiterez de parcourir le très beau complexe scolaire mis à disposition de notre corps enseignant, de nos enfants ; un outil et une infrastructure dans lesquels ils devraient non seulement avoir du plaisir, mais s'épanouir totalement dans l'apprentissage du savoir et du plaisir d'apprendre.

Didier Castella, Conseiller d'Etat,

Le Conseil communal et la population de la commune de Gruyères peuvent être très fiers d'avoir parmi ses citoyens, l'honneur et le privilège de compter le nouveau Conseiller d'Etat ; de plus le premier élu ressortissant de la commune de Gruyères et le centième Conseiller d'Etat du canton de Fribourg à être élu à la charge suprême de l'Etat.

Cher Didier, au nom de la population de Gruyères et du Conseil communal, qui te les a spontanément transmises le jour même de ton élection, au nom de cette noble assemblée et de toute la population de la commune, nous te félicitons pour cette brillante élection.

Il devra assumer par cette nouvelle mission de grandes responsabilités. Certes, comme au Conseil communal c'est le collège qui décide, porte la décision et en assume la responsabilité. L'ayant côtoyé autour de cette table du Conseil communal, je sais que sa stature et son esprit d'analyse lui serviront grandement à conduire vers les bonnes décisions. Je lui souhaite plein succès et je suis fier pour lui. Il devra analyser, peser les intérêts, et régulièrement trancher. Bien que son engagement soit d'appliquer l'équité cantonale, j'espère et souhaite qu'il n'oubliera jamais d'où il vient, sa Gruyère et sa commune de Gruyères en particulier.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

912

Je l'invite à garder toujours cette petite grue au coin de son cœur et sur ses écrans, et je fais vœux que nous puissions nous appuyer sur Notre conseiller d'État lorsque nous aurons besoin d'un appui et d'une décision venant de la capitale cantonale.

Le mardi 22 mai Didier Castella sera assermenté et entrera officiellement dans sa fonction. Le samedi 26 mai dès 10h30 le matin, le Conseil communal est en train de préparer une réception officielle en cas de beau temps au Château de Gruyères, avec une multitude d'invités et naturellement une invitation à la population à y participer.

Une information, ou une circulaire tous ménages, vous sera encore adressée.

Questions :

M. Michaël Castella aimerait savoir où en est le projet d'aménagement d'une salle multifonction ?

Catherine Bussard, Conseillère communale responsable de l'aménagement du territoire : dans le cadre de la révision du PAL, une zone d'accueil pour un tel bâtiment a été prévue vers le terrain de football. Toutefois, le Conseil communal attend la validation par la Direction de l'aménagement, de l'équipement et des constructions (DAEC) avant d'aller plus en avant avec une étude de faisabilité.

En outre, dans le cadre de l'étude du centre de Pringy, le Conseil communal a aussi imaginé une salle, plus petite qui pourrait être une salle de réunion comme une assemblée communale par exemple.

M. Frédy Doutaz adresse un BRAVO pour la construction du nouveau bâtiment scolaire.

M. Daniel Pugin fait part des observations négatives de certains touristes se plaignant de devoir payer un émolument de CHF 5.00 et d'être garés dans la gadoue. Q'en est-il de la construction des nouveaux parkings ?

Monique Durussel Rudaz, Conseillère communale en charge de la police locale : la commune de Gruyères a dû prendre des mesures provisoires en attendant la construction des nouveaux parkings. Pour le parking de « la Catze », par temps de pluie, il est difficile de faire autrement. L'équipe de la voirie entretient le P3 comme elle le peut. Le Conseil communal a étudié des solutions pour couvrir cet endroit, voir poser un revêtement, mais sans succès car ce sont des solutions coûteuses à plus de CHF 300'000.00.



Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h

913

Olivier Mayoraz, Vice-syndic en charge des routes, places et parcs : une collaboration étroite a été mise en place entre l'édilité et la police communale. Lorsque les trous sont trop grands, la commune remet du gravier afin de satisfaire le visiteur au mieux.

Jean-Pierre Doutaz, Syndic donne encore quelques informations sur le dossier des parkings et zones d'accueil à Gruyères à savoir :

- Une commission ad hoc travaille sur ce projet depuis cinq ans. Le dossier est presque prêt pour sa mise à l'enquête publique. Il manque encore un rapport sur l'évacuation des eaux. Toutefois, le dépôt du dossier ne pouvait pas avoir lieu avant la mise en consultation de la révision du PAL qui précisait quelques modifications de zones. Deux oppositions ont sanctionné ces modifications dont une par l'Association Transport et Environnement (ATE). La seconde émane d'un propriétaire. Des négociations sont en cours. Le traitement des oppositions suit son cours. La mise à l'enquête définitive ne pourra intervenir qu'une fois ces oppositions traitées, c'est-à-dire dans le courant de l'automne 2018.
- Une assemblée communale extraordinaire devra avoir lieu en septembre 2018 pour évoquer le financement des parkings et décider du statut juridique.

Il précise que l'enveloppe globale qui se dessine à ce jour avoisine les 18 millions de francs, sans compter le réaménagement de la « Route de la Cité », ouvrage entièrement à charge de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est donc close.

Conclusion :

Jean-Pierre Doutaz Syndic : l'ordre du jour étant épuisé, Mesdames et Messieurs, nous voici arrivés au terme de notre assemblée des comptes 2017, l'assemblée peut donc être levée.

Je tiens encore une fois à vous remercier de l'intérêt que vous portez à la bonne marche des affaires communales et à votre devoir de citoyen que vous exercez.



**Procès-verbal de l'assemblée communale de Gruyères
Maison du Gruyère à Pringy, lundi 30 avril 2018 à 20 h**

914

Acceptez toutes et tous mes meilleurs sentiments, santé, prospérité et succès dans vos activités. Je vous souhaite un agréable printemps, été, et je lève cette assemblée en vous invitant à participer à l'apéritif autour du baquet dans le restaurant de la Maison du Gruyère, et je vous souhaite d'ores et déjà, une bonne rentrée dans vos foyers. Merci

Fin de l'Assemblée communale à 22 h 00.

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jean-Pierre Doutaz

Daniel Weber